

# BFT FRANCE FUTUR ESR

BFT France Futur ESR est un fonds « nourricier », c'est-à-dire qu'il investit à travers son fonds « maître » BFT France Futur ISR-ESR. Par conséquent, il adopte l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque de celui-ci.



REPUBLIQUE FRANCAISE



## Investir en actions de petites et moyennes entreprises françaises au cœur de la relance de l'économie.



- > FCPE de droit français
  - > Indice de référence : CAC MID & SMALL
  - > Eligibilité : PEE / PERCO (L)
  - > Classification SFDR : Article 8
- SFDR : « Sustainable Finance Disclosure Regulation » : Règlement européen visant à fournir plus de transparence dans la communication d'informations en matière de durabilité.
- > Durée minimum de placement recommandée 5 ans

> Indicateur de risques



A risque plus faible

A risque plus élevé

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le Document d'Informations Clés (DIC) et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas "sans risque".

# BFT FRANCE FUTUR ESR

Investir en actions de petites et moyennes entreprises françaises au cœur de la relance de l'économie.



## OBJECTIF ET UNIVERS DE GESTION

BFT France Futur ESR est investi en totalité et en permanence dans son fonds « maître » BFT France Futur ISR-ESR et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif de gestion est de réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une **performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small** (dividendes nets réinvestis) tout en **respectant une approche responsable** en intégrant des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et en ciblant **un niveau d'émission carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'indicateur de performance**.

L'univers d'investissement est composé d'actions françaises de petites et moyennes capitalisations. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

La sélection de valeurs est au cœur de notre approche : au sein de l'univers d'investissement, le gérant identifie les **sociétés innovantes, leaders** sur des expertises de niche amenées à se développer, qui bénéficient d'un avantage concurrentiel fort et d'une équipe de management de qualité.

Cette sélection se fait notamment au travers **de rencontres régulières avec le management des entreprises** afin de bien comprendre la stratégie mise en place et son exécution.

## PRINCIPAUX RISQUES

**Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

**Risque actions** : Les marchés actions peuvent présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse ; en cas de baisse des marchés, la valeur liquidative du fonds pourra diminuer.

**Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations** : L'OPCVM est exposé à des titres de petites et moyennes capitalisations qui, du fait de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques de

## POURQUOI INVESTIR

### Pour les valeurs françaises

Les sociétés en portefeuille sont au cœur de nos économies régionales. Le marché français permet d'investir sur des entreprises de qualité et présentes sur l'ensemble des secteurs d'activité.

**BFT France Futur ESR a obtenu le Label Relance le 22 octobre 2020**. Ce label permet d'identifier les organismes de placement collectifs (OPC) apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises, cotés ou non, et ainsi de mobiliser l'épargne pour la relance post crise sanitaire.

### BFT France Futur ESR bénéficie aussi du Label ISR.

### Pour notre approche responsable et la thématique carbone

nous privilégions les entreprises leaders au sein de leur secteur d'activité selon une **approche best-in-class** qui prend en compte les critères ESG dans la conduite de leur activité. Nous veillons à ce que la note ESG moyenne du fonds soit supérieure à celle de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

De plus, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs en intégrant un objectif de **réduction de l'empreinte carbone du portefeuille** qui doit en permanence être inférieure de 30% à l'empreinte carbone de l'indice CAC Mid & Small. Au minimum, 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

**Pour notre approche de gestion « GARP »** (Growth at A Reasonable Price ou « croissance à prix raisonnable ») qui consiste à équilibrer dans la sélection de titres les critères liés à la valorisation et ceux liés à la croissance de chaque entreprise.

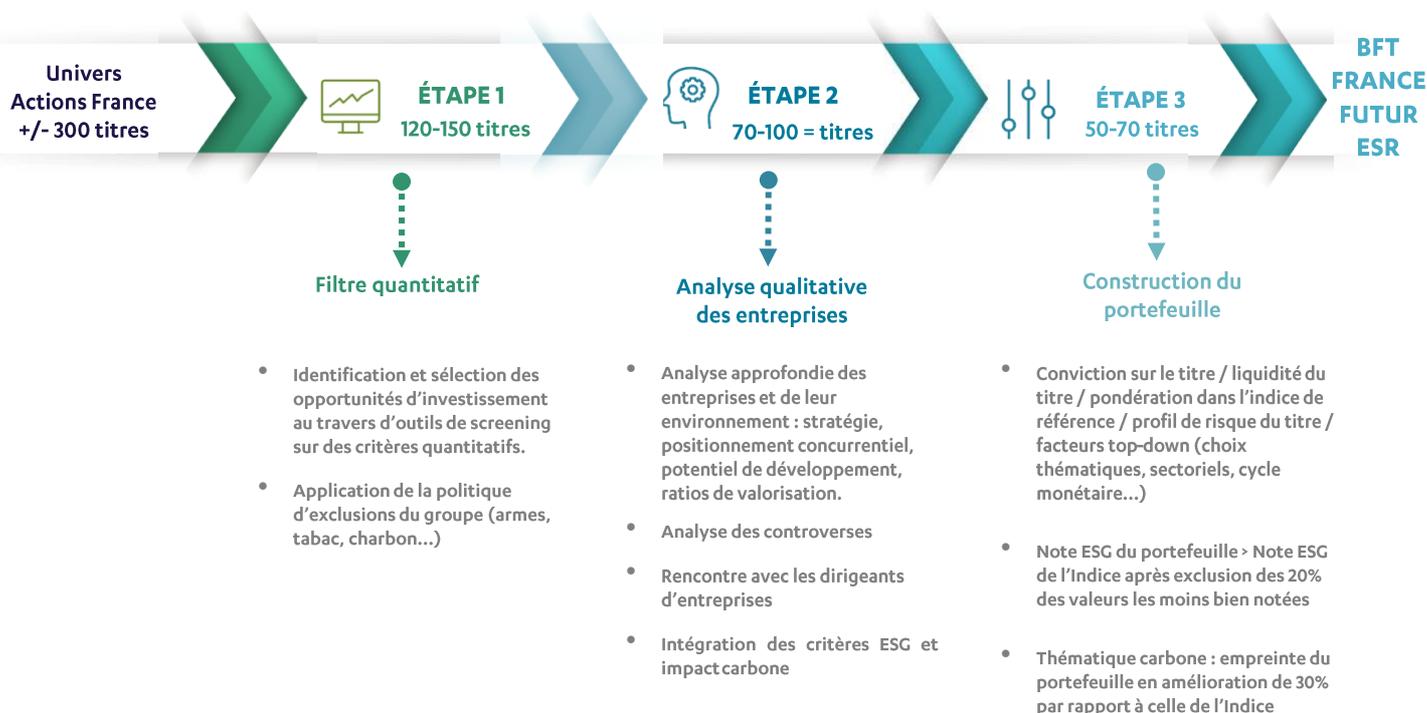
volatilité plus importants pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV plus importante et plus rapide.

**Risque de durabilité** : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

*La liste exhaustive des risques figure dans les documents réglementaires (DIC – Document d'Informations Clés et Règlement)*

## PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

### Un processus d'investissement en 3 étapes



### LE LABEL RELANCE

Créé par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance en septembre 2020, le label « Relance » vise à renforcer le potentiel de financement des entreprises françaises en privilégiant les plus petites sociétés.

Ce plan de relance s'articule autour de trois priorités :

- > La transition écologique ;
- > La compétitivité des entreprises ;
- > La cohésion sociale et territoriale.

Son objectif est de flécher et de mobiliser l'épargne des Français épargnants et investisseurs professionnels vers les besoins de financement à long terme des entreprises françaises pour les soutenir et les accompagner vers le chemin de la croissance post crise sanitaire.



BFT France Futur ESR respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label « Relance » qui sont les suivantes :

- au minimum 30 % de l'actif du fonds doit être investi dans des instruments de fonds propres émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France ;
- au minimum 10 % de l'actif du fonds doit être investi dans des instruments de fonds propres, de TPE, PME ou ETI françaises, cotées ou non cotées.
- Avoir un engagement environnemental significatif (couverture > 90%)

## CARACTÉRISTIQUES

	PART F	PART P	PART PER	PART PER CA	PART Assureur
Codes ISIN	QS0009121516	QS0009122274	FR0014001C49	FR0014001C56	FR0014001C64
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation				
Classification AMF	Actions françaises				
Devise de référence	EUR				
Date de création	28 janvier 2019	12 mars 2019	11 janvier 2021	11 janvier 2021	11 janvier 2021
Objectif de gestion / Performance	<p>BFT France Futur ESR est un fonds nourricier de la SICAV BFT France Futur ISR-ESR (fonds « maître »), c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.</p> <p>L'objectif de gestion du fonds « maître », consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid &amp; Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.</p>				
Dépositaire	CACEIS Bank France				
Valorisation des ordres	Quotidienne, chaque jour de bourse ouvert à Paris, à l'exclusion des jours fériés légaux en France				
Centralisation des ordres	Les porteurs se rapprocheront du Teneur de compte choisi par leur entreprise afin de connaître les heures limites de réception des ordres qui leur sont applicables.		Centralisation chaque jour à 10h		
Exécution des ordres	La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France(J). Cette valeur liquidative est calculée en J+1.				
Valeur liquidative d'origine	100,00 euros		Au jour de la 1 <sup>ère</sup> souscription est égale à la valeur de la part F ce jour-là		
Commission de souscription	2,00% maximum		10,00% maximum	5,00% maximum	2,00% maximum
Commission de rachat	Néant				
Frais de gestion directs maximum	0,10% TTC maximum	0,40% TTC maximum	0,10% TTC maximum	0,25% TTC maximum	0,40% TTC maximum
Frais de gestion indirects maximum	1,00% TTC maximum				
Commissions de surperformance	Néant				

## L'ÉQUIPE DE GESTION



**Fabrice Masson**  
Gérant du fonds



**Lucas Gonon**  
Co-gérant du fonds



**Jean-Marc NAVARRE**  
Directeur du Développement  
01 76 33 71 03

## CONTACT

### AVERTISSEMENT

Ceci est une communication publicitaire. Il appartient à toute personne intéressée par ce FCPE, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur du fonds, visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), notamment le document d'informations clés (« DIC ») en vigueur, disponible sur simple demande au siège social de la société de gestion ou téléchargeable depuis le site dédié à l'épargne salariale. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus de l'OPC décrit dans ce document. Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion. Achievé de rédiger le 31/10/2023.

**Amundi** | Épargne Salariale & Retraite

**Amundi Asset Management**, Société par actions Simplifiée (SAS) au capital de 1 143 615 555 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 437574452 dont le siège social est 91 - 93 boulevard Pasteur - 75015 Paris, agréée en tant que société de gestion de portefeuille sous le n° GP 04000036 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**BFT**  
Investment  
Managers

**BFT IM**, société anonyme au capital de 1 600 000 euros / Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 98026 / Siège social : 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.